



Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori

TROISIÈME PUBLICATION

1. Raison sociale (nom) et siège de la société coopérative dissoute: **Ancienne Société coopérative d'assurance contre les pertes du bétail en liquidation, Blonay**
2. Décision de dissolution par: Assemblée générale
3. Date de la décision: 12.04.2011
4. Echéance de préavis des créances: **06.02.2012**
5. Adresse pour la déclaration des créances:
Michel Montet, Ch. des Abbayes 3, 1807 Blonay
6. Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de la société coopérative dissoute d'annoncer leurs prétentions.
7. Remarques: Les créanciers sont rendus attentifs au fait que la société pourra faire l'objet d'une radiation anticipée, conformément à l'art. 745, al. 3 CO

Fiduciaire René Guignard
1800 Vevey

06486510



Mittwoch - Mercredi - Mercoledì, 04.01.2012, No 2, Jahrgang - année - anno: 130

Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori Liquidations-Schuldenruf einer Genossenschaft (Art. 913 OR i.V.m. Art. 742 OR) - Appel aux créanciers à la liquidation d'une société coopérative (art. 913 CO en liaison avec l'art. 742 CO) - Diffida ai creditori in occasione della liquidazione di una società cooperativa (art. 913 CO congiuntamente all'art. 742 CO)